



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONCOURS EXTERNESUR TITRES D'ADJOINT TECHNIQUE  
PRINCIPAL DE 2ème CLASSE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER  
SESSION 2019**

**Spécialité** : Entretien et réparation d'engins et de véhicules à moteur

**Postes offerts** : 1 mécanicien automobile VL-PL

**Localisation du poste** : **Gendarmerie de Saint-Martin**

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **1<sup>er</sup> octobre 2019**

La date de clôture des inscriptions est fixée au **4 novembre 2019**, le cachet de la poste faisant foi

Le formulaire d'inscription et la notice relative au recrutement qui précise, notamment, les conditions requises pour concourir sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet de la préfecture de Basse-Terre : [www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr), rubrique « publications – recrutement concours et examens – concours externe sur titre d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

Il appartient aux candidats de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions.

**Calendrier** :

<b>Date limite du retrait du formulaire</b>	Avant le 4 novembre 2019 par téléchargement sur le site internet de la préfecture de la région Guadeloupe : <a href="http://www.guadeloupe.gouv.fr">www.guadeloupe.gouv.fr</a> , rubrique « publications – recrutements, concours et examens »
<b>Clôture des inscriptions</b>	4 novembre 2019, <b>cachet de la poste faisant foi</b> <b>les dossiers seront adressés uniquement par voie postale à :</b>  <b>Préfecture de la région Guadeloupe Direction des ressources humaines Bureau des ressources humaines et de l'action sociale cellule formation/concours rue Lardenoy 97100 Basse-Terre</b>

### **Conditions d'inscription :**

Ce recrutement est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions requises pour accéder aux emplois publics à savoir :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques
- Se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions éventuelles portées sur le bulletin n° 2 ne sont pas compatibles avec l'exercice des fonctions d'agents publics ;
- Se trouver en position régulière au regard du Code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

### **Composition du dossier d'inscription :**

- Un formulaire d'inscription dûment complété et signé
- Deux enveloppes autocollantes timbrées ( tarif en vigueur) libellées à l'adresse du candidat
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae indiquant le niveau d'études du candidat ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Le candidat peut joindre à l'appui de son curriculum vitae les justificatifs souhaités (certificats et contrats de travail, attestations d'employeurs ou de formation)
- Copie d'un diplôme de niveau V ( CAP/BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ( mécanicien automobile) ou d'une qualification reconnue comme équivalente
- Une photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Une photocopie recto/verso du permis de conduire de **catégorie B et C** en cours de validité
- Un document justifiant de la situation au regard de la législation sur le service national

### **Procédure de sélection et recrutement :**

Le concours sur titre d'adjoint technique principal de l'intérieur et de l'outre-mer comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury de l'ensemble des dossiers déposés dans le délai fixé.

Seuls les candidats dont les dossiers auront été retenus pourront se présenter aux épreuves d'admission.

La phase d'admission comporte une épreuve pratique immédiatement suivie d'un entretien avec le jury.

Elle consiste en la vérification au moyen de l'accomplissement en situation réelle de tâches se rapportant à la spécialité ouverte au concours, de la maîtrise des techniques des instruments et méthodes que l'exercice de la spécialité implique. La mise en situation est immédiatement suivie par un entretien d'une durée de 20 minutes avec le jury portant notamment sur les méthodes mises en œuvre par le candidat ainsi que sur sa capacité d'adaptation aux différentes activités relevant de la spécialité dans laquelle il concourt.

A l'issue de cette procédure, la commission établira la liste des candidats déclarés admis ou placés sur liste complémentaire.

Phase d'admissibilité	7 novembre 2019
Phase d'admission	A compter du 18 novembre 2019

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE

DRHM -BRHAS

Cellule formation et concours

rue Lardenoy

97100 Basse-Terre.

Tél : 05 90 99 38 22 ou 05 90 99 75 24

gestionnaires du recrutement :

[lucette.gregoire@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:lucette.gregoire@guadeloupe.pref.gouv.fr)

[tanya.bordin@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:tanya.bordin@guadeloupe.pref.gouv.fr)